



## Convocation chez un huissier

-----  
Par Stef36

Bonjour,

Voici l'historique de la situation.

Ma maman est décédée en janvier 2018 et était locataire d'un appartement d'office public d'HLM. La succession chez le notaire a été bouclée approximativement un an après. Fin 2020 cet office HLM réclamait via le notaire des impayés aux héritiers (moi) pour des loyers de janvier et février 2018. Le notaire semble avoir fait un courrier indiquant que la succession était terminée et qu'ils se réveillaient un peu tard. Rien de nouveau jusqu'à la fin de l'année dernière ou cette fois c'est un courrier d'huissier (lettre simple) qui m'est parvenue pour la même chose. J'ai téléphoné pour expliquer qu'il devait voir avec le notaire. Quelques temps après, une nouvelle lettre de relance, à laquelle je n'ai pas donné suite. Puis une autre dans ma boîte aux lettres et sur ma porte de maison (le même jour) pour relance avant poursuites. Là encore je n'ai pas bougé.

Désormais il s'agit, toujours en lettre simple, d'une convocation à l'étude.

Mes questions sont donc les suivantes :

- est-il possible/légale que l'office HLM réclame ces sommes si longtemps après (presque 2 ans au moment du premier courrier)
- dois-je me rendre à cette convocation et qu'est ce que je risque si je n'y vais pas.

Je vous remercie du temps que vous prendrez pour lire ce long message et des réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Cordialement

-----  
Par Henriri

Hello !

Ces courriers d'huissier en lettres simples à la demande de l'office HLM (mais pas diligentés par la justice) sont faits pour vous impressionner. Moi à votre place je n'y répondrais d'aucune façon (même pas par téléphone, d'autant plus avec le courrier fait pas le notaire à l'époque).

D'autres avis ?

A+

-----  
Par Stef36

Je vous remercie pour ces informations